

Affiché le





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ETAIENT PRESENTS:

M. Troussel, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat

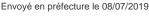
ÉTAIENT EXCUSES:

M. Guiraud donnant pouvoir à Mme Valls Mme Coppi donnant pouvoir à M. Hervé M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel Mme Attia donnant pouvoir à M. Bedreddine M. Kern donnant pouvoir à Mme Laroche Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet M. Chabani donnant pouvoir à Mme Lagarde

ÉTAIENT ABSENTS:

M. Constant, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Magrino, Mme Piétri





Recu en préfecture le 08/07/2019







Délibération n° 2019-VII-31 du 4 juillet 2019

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES (PDALHPD) POUR LA PÉRIODE 2019-2025.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement,

Vu la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions,

Vu la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi d'orientation du 18 janvier 2005 de programmation et de cohésion sociale,

Vu la loi du 5 mars 2007 instituant un droit au logement opposable,

Vu la loi du 25 mars 2009 de mobilisation en faveur du logement et de la lutte contre les exclusions,

Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi du 23 janvier 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu le décret n° 2017-1565 du 14 novembre 2017 relatif aux plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 08/07/2019 Reçu en préfecture le 08/07/2019

Affiché le

ID: 093-229300082-20190704-2019_07_031-DE

- APPROUVE le projet de Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en Seine-Saint-Denis pour la période 2019-2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit plan, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental et par délégation

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s): 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.